



# Conseil communal du Chenit

## RAPPORT

*De la Commission du Conseil communal nommée le 22 octobre 2025*

**Objet** : Renouvellement du parc véhicules de la voirie

---

*Préavis N° 12/2025*

*Au Conseil communal du CHENIT,*

*Madame la Présidente*

*Mesdames et Messieurs,*

*La commission nommée par le bureau du conseil s'est réunie le lundi 17 novembre au local communal du Sentier.*

*Étaient présents :*

*Keller Jan-Matti UDI*

*Bosser Rémy UDI*

*Tewelde Ermias RV*

*Carminati Fabio RV*

*André David F3 1<sup>er</sup> membre en remplacement de Christophe PIGUET*

*Étaient présents les délégués municipaux Mr Michel VUILLIOUD et Mr Jean-Fred CAPT ainsi que Mr Julien CLAVEL, chef du service travaux et infrastructures, Mr François SCHEEBERGER, responsable de la Voirie ainsi que Mr. Nicolas BIANCHI, Responsable du garage communal.*

*Le renouvellement des véhicules de la voirie après une utilisation intensive est une nécessité. Le choix proposé a été réfléchi avec les autres municipalités dans le cadre de la future Commune.*

*La plupart des véhicules remplacés ont plus de dix ans excepté le Izuzu qui sera un véhicule supplémentaire afin de remplir toutes les missions demandées.*

*Pour la balayeuse électrique, plusieurs modèles ont déjà été testés. Nous nous sommes inquiétés de l'autonomie mais apparemment ce ne sera pas un problème. Lors de l'achat, il y aura une demande de garantie spéciale pour les batteries. Il est prévu de garder la balayeuse Boschung pour la future commune.*

*Après une rapide présentation du Citroën Jumper et du Peugeot Boxer nous avons pu constater leurs niveaux de vétusté. Le problème principal semble être surtout la rouille des bas de caisse. Le projet est de reprendre les mêmes modèles de véhicules, aussi nous avons demandé s'il y avait d'autres alternatives plus robustes par exemple chez Volkswagen. Les véhicules proposés de cette marque ont des gabaris trop importants pour l'utilisation demandée.*

*L'achat de ces modèles électriques ne nécessitera pas de faire venir la SUVA ou L'ECA.*

*Le responsable du garage communal a bénéficié d'une formation spécifique pour la maintenance des véhicules électriques.*

*L'espace disponible dans l'atelier est insuffisant pour réaliser les opérations d'entretien dans de bonnes conditions. Il faudra prendre ce point en compte dans les réflexions futures concernant le dépôt de la voirie.*

*Nous remercions la commune de faire le choix des deux énergies pour ces véhicules afin de respecter son label de cité de l'énergie.*

*En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres approuve l'achat de ces véhicules et vous propose Madame la Présidente, Mmes et Mrs les Conseillers, d'accepter les 3 conclusions du préavis 12/2025 :*

- 1. Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 472'397.00 pour acquérir les véhicules de voirie ;*
- 2. Autorise la municipalité à prélever dans le fond machine et véhicule des routes, le montant disponible au moment de l'achat ;*
- 3. Autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire, la somme de CHF 472397.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.*

*Le Sentier le 23 novembre 2025*

*Pour la commission  
David ANDRÉ, rapporteur*